Fiche de données de sécurité

Copyright, 2015, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	31-5482-0	**Numéro de version:**	1.02
Date de révision:	04/03/2015	**Annule et remplace la version du :**	19/12/2012

Numéro de version Transport: 3.00 (10/08/2015)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ ESPE™ IMPREGUM™PENTA™ SOFT QUICK Starter Kit

Numéros d'identification de produit
70-2011-3282-9 70-2011-3414-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 52 74, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est inclue. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

16-4015-0, 19-2467-9, 19-2494-3

Information de transport

70-2011-3282-9, 70-2011-3414-8

ADR/RID: Marchandises dangereuses en quantitees exceptees,classe 3, II , (--).
CODE IMDG: UN1133, ADHESIVES, 3, II , IMDG-Code segregation code: NONE, Dangerous Goods in excepted Quantities, EMS: FE,SD.
ICAO/IATA: DANGEROUS GOODS IN EXCEPTED QUANTITIES OF CLASS 3,UN1133, II .

ETIQUETTE DU KIT

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE
Ne s'applique pas.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)
Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage
Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE car il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE

Raison de la révision:
Raisons de la révision
Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.
Section 1: N° FDS (Titre) - L'information a été modifiée.
Remarque (phrase) - L'information a été modifiée.
Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.
En tête de page: désignation commerciale du produit - L'information a été modifiée.
Conformité REACH - L'information a été modifiée.
KIT Document: Transportation information heading - L'information a été modifiée.
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Copyright - L'information a été modifiée.
- Utilisations identifiées (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.
Section 1: Tableau "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.
Section 2: 2.2 et 2.3: Régulation CLP (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 02 : EU DPD Texte "non applicable" - L'information a été ajoutée.
Section 02 : EU CLP texte "non applicable" - L'information a été ajoutée.
S-phrase - L'information a été supprimée.
Section 2: Contient (Titre) - L'information a été supprimée.
Section 2: Phrases de sécurité (Titre) - L'information a été supprimée.
Section: Phrases de riques (Information) - L'information a été supprimée.
Section 2: Phrases de risques (Titre) - L'information a été supprimée.
Kit label ingrediënt - Informatie - L'information a été supprimée.
Section 2: Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certaines substances. - L'information a été supprimée.
Section 2: Phrase sensibilisateur de l'UE - L'information a été supprimée.
Etiquette: Graphique - L'information a été supprimée.
Section 2: Information graphique - L'information a été supprimée.

Fiche de données de sécurité

Copyright, 2016, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	16-4015-0	**Numéro de version:**	20.07
Date de révision:	07/11/2016	**Annule et remplace la version du :**	02/03/2016

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M (TM) ESPE(TM) ADHESIF POLYETHER 30601

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	Tox.be@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 52 74, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigue), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles::
SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids
Acétate d'éthyle	141-78-6	25 - 40
Heptane	142-82-5	25 - 40

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210A	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370 + P378G	En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Heptane	142-82-5	205-563-8	25 - 40	Liq. inflam. 2, H225; Tox.aspiration 1, H304; Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatique aiguë 1, H400,M=1; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 - Le Nota C (CLP)
Acétate d'éthyle (N° d'enregistrement REACH:01-2119475103-46)	141-78-6	205-500-4	25 - 40	Liq. inflam. 2, H225; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336; EUH066 (CLP)
Acétone (N° d'enregistrement REACH:01-2119471330-49)	67-64-1	200-662-2	5 - 15	Liq. inflam. 2, H225; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336; EUH066 (CLP)
Méthylcyclohexane	108-87-2	203-624-3	5 - 10	Liq. inflam. 2, H225; Tox.aspiration 1, H304; Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336; Tox. aquatique chronique 2, H411 (CLP)
Polychloroprène	9010-98-4		0 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Formaldehyde, polymère avec 1,3-benzenediol et 4-(1,1-diméthyléthyl)phénol	59633-97-5		0 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Cyclohexane	110-82-7	203-806-2	0 - 0,5	Liq. inflam. 2, H225; Tox.aspiration 1, H304; Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatique aiguë 1, H400,M=1; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 (CLP)
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	0 - 0,2	Aquatique aiguë 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 (CLP)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié pour les liquides inflammables tels que le dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour l'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Méthylcyclohexane	108-87-2	OELs Belgique	VLEP (8h):1633 mg/m3(400 ppm)	
Cyclohexane	110-82-7	OELs Belgique	VLEP (8 h):350 mg/m3(100 ppm)	
Oxyde de zinc	1314-13-2	OELs Belgique	VLEP (poussière)(8 h):10 mg/m3; VLEP(fumée)(8 h):5 mg/m3; VLEP(fraction respirable)(8 h):5 mg/m3; VLCT(fumée)(15 minutes):10 mg/m3; VLCT(respirable fraction)(15 minutes):10 mg/m3	
Acétate d'éthyle	141-78-6	OELs Belgique	VLEP (8 h):1461 mg/m3(400 ppm)	
Heptane	142-82-5	OELs Belgique	VLEP (8 h):1664 mg/m3(400 ppm);VLCT (15 min.):2085 mg/m3(500 ppm)	
Acétone	67-64-1	OELs Belgique	VLEP (8 h):1210 mg/m3(500 ppm);VLCT(15 min.):2420 mg/m3(1000 ppm)	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main
Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:
Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Apparence/odeur:	Couleur bleue. Odeur de solvant caractéristique.
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	56,1 °C
Point de fusion:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	-1,1 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	23 998 Pa
Densité relative	0,8 - 0,9 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Hydrosolubilité	Modérée
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	Environ 1 [*Réf. Standard :*BUOAC=1]
Densité de vapeur	2 - 4 [*Réf. Standard :*Air=1]
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
Viscosité	40 000 mPa-s
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*

9.2. Autres informations:

Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de

coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organisms	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Heptane	Dermale	Lapin	LD50 3 000 mg/kg
Heptane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 103 mg/l
Heptane	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Acétate d'éthyle	Dermale	Lapin	LD50 > 18 000 mg/kg
Acétate d'éthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 70,5 mg/l
Acétate d'éthyle	Ingestion	Rat	LD50 5 620 mg/kg
Acétone	Dermale	Lapin	LD50 > 15 688 mg/kg
Acétone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 76 mg/l
Acétone	Ingestion	Rat	LD50 5 800 mg/kg
Méthylcyclohexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Souris	LC50 26 mg/l
Méthylcyclohexane	Dermale	Lapin	LD50 > 86 700 mg/kg
Méthylcyclohexane	Ingestion	Rat	LD50 > 3 200 mg/kg
Polychloroprène	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polychloroprène	Ingestion	Rat	LD50 > 20 000 mg/kg
Cyclohexane	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Cyclohexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 32,9 mg/l
Cyclohexane	Ingestion	Rat	LD50 6 200 mg/kg
Oxyde de zinc	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organisms	Valeur
Heptane	Humain	Moyennement irritant
Acétate d'éthyle	Lapin	Irritation minimale.
Acétone	Souris	Irritation minimale.
Méthylcyclohexane	Lapin	Irritation minimale.
Polychloroprène	Humain	Aucune irritation significative
Cyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de zinc	Hommet et animal	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organisms	Valeur
Heptane	Jugement professio	Irritant modéré

	nnel	
Acétate d'éthyle	Lapin	Moyennement irritant
Acétone	Lapin	Irritant sévère
Méthylcyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Polychloroprène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Cyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organisms	Valeur
Acétate d'éthyle	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Heptane	In vitro	Non mutagène
Acétate d'éthyle	In vitro	Non mutagène
Acétate d'éthyle	In vivo	Non mutagène
Acétone	In vivo	Non mutagène
Acétone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cyclohexane	In vitro	Non mutagène
Cyclohexane	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organisms	Valeur
Acétone	Non spécifié	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Méthylcyclohexane	Inhalation	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Acétone	Ingestion	Certaines données positives concernant la reproduction male existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour entrainer la classification.	Rat	NOAEL 1 700 mg/kg/day	13 semaines

Acétone	Inhalation	Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 5,2 mg/l	pendant l'organogenèse
Cyclohexane	Inhalation	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 24 mg/l	2 génération
Cyclohexane	Inhalation	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 24 mg/l	2 génération
Cyclohexane	Inhalation	Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 6,9 mg/l	2 génération
Oxyde de zinc	Ingestion	Certaines données concernant la reproduction/le développement existent, mais les données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Multiple espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Heptane	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Heptane	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Heptane	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 heures
Acétone	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	
Acétone	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthylcyclohexane	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiple espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Méthylcyclohexane	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

Méthylcyclohexane	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Cyclohexane	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Hommet et animal	NOAEL Non disponible	
Cyclohexane	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Hommet et animal	NOAEL Non disponible	
Cyclohexane	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Heptane	Inhalation	Foie | Système nerveux | rénale et / ou de la vessie	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 12 mg/l	26 semaines
Acétate d'éthyle	Inhalation	Système endocrine | Foie | Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 0,043 mg/l	90 jours
Acétate d'éthyle	Inhalation	système hématopoïétique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	LOAEL 16 mg/l	40 jours
Acétate d'éthyle	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 3 600 mg/kg/day	90 jours
Acétone	Dermale	des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	3 semaines
Acétone	Inhalation	système hématopoïétique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL 3 mg/l	6 semaines
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 jours
Acétone	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Cochon d'Inde	NOAEL 119 mg/l	Pas disponible
Acétone	Inhalation	Coeur | Foie	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 45 mg/l	8 semaines
Acétone	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 900 mg/kg/day	13 semaines
Acétone	Ingestion	Coeur	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/day	13 semaines
Acétone	Ingestion	système hématopoïétique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 200 mg/kg/day	13 semaines
Acétone	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL 3 896 mg/kg/day	14 jours
Acétone	Ingestion	des yeux	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 3 400	13 semaines

					mg/kg/day	
Acétone	Ingestion	système respiratoire	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/day	13 semaines
Acétone	Ingestion	muscles	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg	13 semaines
Acétone	Ingestion	la peau | os, dents, ongles et / ou les cheveux	Tous les données sont négatives.	Souris	NOAEL 11 298 mg/kg/day	13 semaines
Méthylcyclohexane	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1,6 mg/l	12 Mois
Méthylcyclohexane	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	NOAEL 12 mg/l	10 semaines
Cyclohexane	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 24 mg/l	90 jours
Cyclohexane	Inhalation	système auditif	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1,7 mg/l	90 jours
Cyclohexane	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	NOAEL 2,7 mg/l	10 semaines
Cyclohexane	Inhalation	système hématopoïétique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL 24 mg/l	14 semaines
Cyclohexane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	30 semaines
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 600 mg/kg/day	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Autres	NOAEL 500 mg/kg/day	6 Mois

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Heptane	Risque d'aspiration
Méthylcyclohexane	Risque d'aspiration
Cyclohexane	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acétone	67-64-1	Algues vertes	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	2 574 mg/l
Acétone	67-64-1	Truite arc-en-ciel	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	5 540 mg/l
Acétone	67-64-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	13 500 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Crustacées	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	164 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Poisson	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	212,5 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	Algues vertes	Laboratoire	72 heures	Effet concentration 50%	0,34 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	Laboratoire	96 heures	Concentration léthale 50%	2,1 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	puce d'eau	Laboratoire	48 heures	Effet concentration 50%	0,33 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	2 500 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	2,4 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	Algues vertes	Laboratoire	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,067 mg/l
Formaldehyde, polymère avec 1,3-benzenediol et 4-(1,1-diméthyléthyl) phénol	59633-97-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Heptane	142-82-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Polychloroprène	9010-98-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Cyclohexane	110-82-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet	3,4 mg/l

					concentration 50%	
Cyclohexane	110-82-7	Vairon de Fathead	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	4,53 mg/l
Cyclohexane	110-82-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,9 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,021 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,046 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	3,2 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Saumon	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	0,23 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Crustacées	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	164 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,33 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	2,1 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,34 mg/l
Méthylcyclohexane	108-87-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,067 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	80 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Acétone	67-64-1	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	146.5 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Heptane	142-82-5	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.24 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Méthylcyclohexane	108-87-2	Laboratoire Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	3 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	20.0 jours (t 1/2)	Autres méthodes

Polychloroprène	9010-98-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Formaldehyde, polymère avec 1,3-benzenediol et 4-(1,1-diméthyléthyl) phénol	59633-97-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Heptane	142-82-5	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	101 % en poids	OCDE 301C
Méthylcyclohexane	108-87-2	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301D
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Cyclohexane	110-82-7	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.14 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Acétone	67-64-1	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	96 % en poids	OCDE 301C
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	66 % en poids	OCDE 301C
Méthylcyclohexane	108-87-2	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	3 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Méthylcyclohexane	108-87-2	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301D
Cyclohexane	110-82-7	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77 % en poids	OECD 301F - Manometric Respiro

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	**N° CAS**	**Type de test**	**Durée**	**Type d'étude**	**Test résultat**	**Protocole**
Polychloroprène	9010-98-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Formaldehyde, polymère avec 1,3-benzenediol et 4-(1,1-	59633-97-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

diméthyléthyl) phénol						
Heptane	142-82-5	Modelé FBC - Autres		Facteur de bioaccumulation	107	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Méthylcyclohexane	108-87-2	Laboratoire FBC - Autres	56 jours	Facteur de bioaccumulation	321	OCDE 305E
Oxyde de zinc	1314-13-2	expérimental FBC - Autres	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<217	OCDE 305E
Cyclohexane	110-82-7	expérimental BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<129	Autres méthodes
Acétone	67-64-1	expérimental FBC - Autres		Facteur de bioaccumulation	0.65	Autres méthodes
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental Bioaccumulation		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.73	Autres méthodes
Heptane	142-82-5	Estimé FBC - Autres		Facteur de bioaccumulation	107	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Méthylcyclohexane	108-87-2	expérimental BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	321	OCDE 305E
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental FBC - Autres	96 heures	Facteur de bioaccumulation	30	Autres méthodes

12.4. Mobilité dans le sol:
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-

2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR: UN1133; ADHESIVES; 3; II; (D/E); F1.
IATA: UN1133; ADHESIVES; 3; II.
IMDG : UN1133; ADHESIVES; 3; II; F-E, S-D.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Polychloroprène	9010-98-4	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Numéros d'identification - L'information a été supprimée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives

au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be

Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	19-2467-9	**Numéro de version:**	8.04
Date de révision:	13/09/2018	**Annule et remplace la version du :**	02/02/2018

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ IMPREGUM™ PENTA™ SOFT QUICK, BASE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	Tox.be@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigue), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles::
SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	224-314-4	< 0,8
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	290-058-5	< 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Note sur l'étiquetage

H373 ne s'applique pas du fait de la forme physique

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Prépolymère polyuréthanne	110531-92-5			50 - 60	Irr. des yeux 2, H319
Glycerides, C14-18	67701-27-3	266-945-8		10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	248-097-0		5 - 20	Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Terre de diatomée	68855-54-9	272-489-0	01-2119488518-22	1 - 10	STOT RE 1, H372
Cristobalite	14464-46-1	238-455-4		1 - 10	STOT RE 1, H372
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	201-275-1		1 - 5	Tox. aigüe 4, H302; Tox.aquatique chronique 3, H412
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	215-715-5		< 2	Substance non classée comme dangereuse
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	224-314-4		< 0,8	Aquatique aiguë 1, H400,M=100; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Sens. de la peau 1A, H317
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	290-058-5		< 0,5	Tox. aquatique chronique 2, H411 Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Skin Sens. 1B, H317

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Cristobalite	14464-46-1	OELs Belgique	VLEP (poussière respirable) (8h):0.05 mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:
Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Odeur charactéristique. Pâte bleu.
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Point de fusion:	*Non applicable.*
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Pression de vapeur	*Non applicable.*
Densité relative	> 1 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Densité de vapeur	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
Viscosité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1 - 1,2 g/cm3

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	*Non applicable.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:
Peut être nocif par contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:
Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation utilisation normale et prévue:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organisms	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Prépolymère polyuréthanne	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Ne s'applique pas.
Prépolymère polyuréthanne	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
Cristobalite	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg

Cristobalite	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Terre de diatomée	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Terre de diatomée	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Terre de diatomée	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	Composants similaires	LD50 estimé à 300 - 2 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Dermale	Composants similaires	LD50 > 1 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,52 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	Ingestion	Rat	LD50 641 mg/kg
Mentha arvensis, extraits	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Mentha arvensis, extraits	Ingestion	Rat	LD50 1 240 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organisms	Valeur
Prépolymère polyuréthanne	Lapin	Aucune irritation significative
Cristobalite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Terre de diatomée	Données in Vitro	Aucune irritation significative
1-Dodécyl-1H-imidazole	Lapin	Moyennement irritant
Mentha arvensis, extraits	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organisms	Valeur
Prépolymère polyuréthanne	Lapin	Irritant modéré
Terre de diatomée	Lapin	Moyennement irritant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Données in Vitro	Irritant sévère
Mentha arvensis, extraits	Données in Vitro	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organisms	Valeur
Prépolymère polyuréthanne	Cochon d'Inde	Non-classifié
Terre de diatomée	Souris	Non-classifié
1-Dodécyl-1H-imidazole	Souris	Sensibilisant
Mentha arvensis, extraits	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Prépolymère polyuréthanne	In vitro	Non mutagène
Cristobalite	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cristobalite	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Terre de diatomée	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
1-Dodécyl-1H-imidazole	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organisms	Valeur
Cristobalite	Inhalation	Hommet et animal	Cancérogène
Terre de diatomée	Inhalation	Hommet et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Cristobalite	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Terre de diatomée	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Terre de diatomée	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux | rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	CAS #	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Prépolymère polyuréthanne	110531-92-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,03 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Cristobalite	14464-46-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Terre de diatomée	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Autres crustacées	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>=1 000 mg/l
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>=80 mg/l
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Poissons - autres	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	970 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,00557 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	0,0021 mg/l
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthanne	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	79 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Terre de diatomée	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	25 % en poids	OCDE 301C
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	2-3 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	Données non disponibles ou insuffisantes			NA	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Cas No.	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthanne	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	OCDE 305E
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Autres méthodes
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Terre de diatomée	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.87	Autres méthodes
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Estimé BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<217	Autres méthodes
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Estimé		Facteur de	3090	Estimation : Facteur de

		Bioconcentratie		bioaccumulation		bioaccumulation
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Cristobalite	14464-46-1	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les

substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Pas d'information displonibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be

Fiche de données de sécurité

Copyright, 2019, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	19-2494-3	**Numéro de version:**	6.04
Date de révision:	18/02/2019	**Annule et remplace la version du :**	02/03/2016

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ IMPREGUM ™ PENTA ™ SOFT QUICK, CATALYSEUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	Tox.be@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1B - Sens. pour la peau 1B; H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles::
SGH07 (Point d'exclamation) SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	276-380-9	15 - 25

MENTIONS DE DANGER:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: sang et organes hématopoïétiques | Système respiratoire | organes sensoriels |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.

Intervention::

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Note sur l'étiquetage

Silicose et P260 ne s'appliquent pas selon la nature de ce produit, aucune inhalation n'est attendue.

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification

o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	201-067-0		35 - 50	Substance non classée comme dangereuse
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	272-697-1		20 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	276-380-9		15 - 25	Tox. aigüe 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; Repr. 2, H361f; STOT RE 1, H372
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1-<10%	68855-54-9	272-489-0		10 - 20	STOT RE 2, H373
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6			1 - 5	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition

Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro	Agence:	Type de limite	Informations

	CAS			complémentaires:
Cristobalite	68855-54-9	OELs Belgique	VLEP (poussière respirable) (8h):0.05 mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:
Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Légère odeur âcre, pâte rouge foncé
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Point de fusion:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Pression de vapeur	*Non applicable.*
Densité relative	> 1 [*Réf. Standard* :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Densité de vapeur	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*

Viscosité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,1 - 1,5 g/cm3

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	*Non applicable.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:
Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation utilisation normale et prévue:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organisms	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
o-Acétylcitrate de tributyle	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
o-Acétylcitrate de tributyle	Ingestion	Rat	LD50 > 25 000 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Rat	LD50 300-2,000 mg/kg
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organisms	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Lapin	Moyennement irritant
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Données in Vitro	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organisms	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Lapin	Moyennement irritant
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organisms	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Hommet et animal	Non-classifié
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Souris	Sensibilisant
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Souris	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	In vitro	Non mutagène
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	In vitro	Non mutagène
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organisms	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Inhalation	Hommet et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogenèse
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organisms	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation	système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	moelle osseuse	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 10 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d' une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	des yeux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d' une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système auditif | Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | muscles | Système nerveux | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	30 jours
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux | rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>=38 mg/l
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	7,82 mg/l
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	74,4 mg/l
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	4,65 mg/l
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>1,11 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	puce d'eau	Estimé	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	expérimental	28 jours	Demande	48 % en poids	Autres méthodes

		Biodégradation		biologique en oxygène		
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	2.08 heurs (t 1/2)	Autres méthodes
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1-<10%	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
o-Acétylcitrate de tributyle	77-90-7	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	5.1	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≤0.75	Autres méthodes
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1-<10%	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code

déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Raison de la révision:
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Section 1: Téléphone d'urgence - L'information a été modifiée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été ajoutée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été supprimée.
Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :

- L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.
Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.
STEL - L'information a été ajoutée.
Section 8: VLEP key - L'information a été ajoutée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Pas d'information displonibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 13 : information codes déchets UE - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.
Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.
Section 15: Remarque d'étiquettage et Détergent EU - L'information a été modifiée.
Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be